

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020

Compte-rendu : affiché au siège de la CAPCA du 21/12/2020 au 21/02/2021

Début de séance : 14h15

Secrétaire de séance : François GIRAUD

Présents : 56
Procurations : 12
Votants : 68

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/184 : MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA COMPÉTENCE « ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 48 pour, 0 contre et 20 abstentions :

• Définit l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » comme suit jusqu'au 31 décembre 2020 :

- Fourniture d'ordinateurs portables et de tablettes pour les élèves de CM2 des écoles du territoire de la Communauté d'Agglomération.
- Coordination des acteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des personnes âgées ainsi que des acteurs intervenant dans les domaines social et médico-social.
- Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil collectif de la petite enfance (0-6 ans) : crèche, relais d'assistants maternels, accueil de loisirs extrascolaire agréé. Soutien au démarrage des Maisons d'assistants maternels répondant à la charte qualité départementale suivant un règlement d'aide.
- Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil de l'enfance (6-11 ans) et de la jeunesse (12-17 ans) : accueil de loisirs extrascolaire agréé, accueil de jeunes extrascolaire conventionné par les services de l'Etat.
- Mise en place, soutien, gestion de services de portage de repas à domicile pour les personnes en convalescence, en situation de handicap ou personnes retraitées.
- Soutien aux structures menant des actions d'intérêt communautaire de développement social, d'accompagnement et de prévention.
- Mise en place, soutien au développement d'outils d'information à destination des habitants, des élus, des acteurs locaux favorisant l'accès aux droits en matière sociale, de petite enfance, d'enfance et de jeunesse, familiale, de personnes âgées, de transport, de logement, d'emploi, d'insertion, de santé, de handicap, de justice...suivant un règlement d'aide. Soutien aux structures qui assurent un service de proximité d'accès aux droits.
- Accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de la Communauté d'Agglomération, en lien avec les Missions Locales.

▪ Mise en place, soutien d'actions en faveur de la parentalité et du renforcement de la fonction parentale visant à leur proposer les ressources, connaissances et informations nécessaires pour remplir leur rôle afin d'éduquer leurs enfants et subvenir à l'ensemble de leurs besoins éducatifs, affectifs, culturels, sociaux...suivant un règlement d'aide. Mise en place d'un lieu d'accueil enfants parents itinérant.

▪ Aide à la constitution des dossiers RSA, PUMA, CMUC et APA dans le cadre de conventions avec les partenaires institutionnels. Assistance administrative au domicile des personnes âgées.

▪ Construction, aménagement, entretien et gestion de maison de santé pluri professionnelle adossée à au moins 3 services à la population parmi les 5 domaines suivants : services médico-sociaux, services sociaux, services d'accès aux droits, services économiques de proximité, services numériques.

• Définit l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » comme suit à compter du 1^{er} janvier 2021 :

▪ Fourniture d'ordinateurs portables et de tablettes pour les élèves de CM2 des écoles du territoire de la Communauté d'Agglomération.

▪ Coordination des acteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des personnes âgées ainsi que des acteurs intervenant dans les domaines social et médico-social.

▪ Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil collectif de la petite enfance (0-6 ans) : crèche, relais d'assistants maternels, accueil de loisirs extrascolaire agréé. Soutien au démarrage des Maisons d'assistants maternels répondant à la charte qualité départementale suivant un règlement d'aide.

▪ Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil de l'enfance (6-11 ans) et de la jeunesse (12-17 ans) : accueils de loisirs agréés sur les temps extrascolaires et les mercredis, accueil de jeunes extrascolaire conventionné par les services de l'Etat.

▪ Mise en place, soutien, gestion de services de portage de repas à domicile pour les personnes en convalescence, en situation de handicap ou personnes retraitées.

▪ Soutien aux structures menant des actions d'intérêt communautaire de développement social, d'accompagnement et de prévention.

▪ Mise en place, soutien au développement d'outils d'information à destination des habitants, des élus, des acteurs locaux favorisant l'accès aux droits en matière sociale, de petite enfance, d'enfance et de jeunesse, familiale, de personnes âgées, de transport, de logement, d'emploi, d'insertion, de santé, de handicap, de justice...suivant un règlement d'aide. Soutien aux structures qui assurent un service de proximité d'accès aux droits.

▪ Accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de la Communauté d'Agglomération, en lien avec les Missions Locales. Soutien aux étudiants du territoire en formation post bac suivant un règlement d'aide.

▪ Mise en place, soutien d'actions en faveur de la parentalité et du renforcement de la fonction parentale visant à leur proposer les ressources, connaissances et informations nécessaires pour remplir leur rôle afin d'éduquer leurs enfants et subvenir à l'ensemble de leurs besoins éducatifs, affectifs, culturels, sociaux...suivant un règlement d'aide. Mise en place d'un lieu d'accueil enfants parents itinérant.

▪ Aide à la constitution des dossiers RSA, PUMA, CMUC et APA dans le cadre de conventions avec les partenaires institutionnels. Assistance administrative au domicile des personnes âgées.

- Construction, aménagement, entretien et gestion de maison de santé pluri professionnelle adossée à au moins 3 services à la population parmi les 5 domaines suivants : services médico-sociaux, services sociaux, services d'accès aux droits, services économiques de proximité, services numériques.

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/185 : MODIFICATION DES MODALITÉS D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 48 pour, 0 contre et 20 abstention :

- **Abroge** la délibération n°2018-11-07/182 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, du 7 novembre 2018, relative aux modalités d'exercice de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » ;
- **Abroge** la délibération n°2020-10-21/144 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, du 21 octobre 2020, relative à la modification des modalités d'exercice de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- **Décide** de confier au Centre Intercommunal d'Action Sociale Privas Centre Ardèche, jusqu'au 31 décembre 2020, la mise en œuvre de l'intérêt communautaire suivant en matière d'action sociale :

- Coordination des acteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des personnes âgées ainsi que des acteurs intervenant dans les domaines social et médico-social.
- Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil collectif de la petite enfance (0-6 ans) : crèche, relais d'assistants maternels, accueil de loisirs extrascolaire agréé. Soutien au démarrage des Maisons d'assistants maternels répondant à la charte qualité départementale suivant un règlement d'aide.
- Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil de l'enfance (6-11 ans) et de la jeunesse (12-17 ans) : accueil de loisirs extrascolaire agréé, accueil de jeunes extrascolaire conventionné par les services de l'Etat.
- Mise en place, soutien, gestion de services de portage de repas à domicile pour les personnes en convalescence, en situation de handicap ou personnes retraitées.
- Soutien aux structures menant des actions d'intérêt communautaire de développement social, d'accompagnement et de prévention.
- Mise en place, soutien au développement d'outils d'information à destination des habitants, des élus, des acteurs locaux favorisant l'accès aux droits en matière sociale, de petite enfance, d'enfance et de jeunesse, familiale, de personnes âgées, de transport, de logement, d'emploi, d'insertion, de santé, de handicap, de justice...suivant un règlement d'aide. Soutien aux structures qui assurent un service de proximité d'accès aux droits.
- Accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de la Communauté d'Agglomération, en lien avec les Missions Locales.
- Mise en place, soutien d'actions en faveur de la parentalité et du renforcement de la fonction parentale visant à leur proposer les ressources, connaissances et informations nécessaires pour remplir leur rôle afin d'éduquer leurs enfants et subvenir à l'ensemble de leurs besoins éducatifs, affectifs, culturels, sociaux...suivant un règlement d'aide. Mise en place d'un lieu d'accueil enfants parents itinérant.
- Aide à la constitution des dossiers RSA, PUMA, CMUC et APA dans le cadre de conventions avec les partenaires institutionnels. Assistance administrative au domicile des personnes âgées.
- Construction, aménagement, entretien et gestion de maison de santé pluri professionnelle adossée à au moins 3 services à la population parmi les 5 domaines

suivants : services médico-sociaux, services sociaux, services d'accès aux droits, services économiques de proximité, services numériques.

• **Décide** de confier au Centre Intercommunal d'Action Sociale Privas Centre Ardèche, à compter du 1^{er} janvier 2021, la mise en œuvre de l'intérêt communautaire suivant en matière d'action sociale :

- Coordination des acteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des personnes âgées ainsi que des acteurs intervenant dans les domaines social et médico-social.
- Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil collectif de la petite enfance (0-6 ans) : crèche, relais d'assistants maternels, accueil de loisirs extrascolaire agréé. Soutien au démarrage des Maisons d'assistants maternels répondant à la charte qualité départementale suivant un règlement d'aide.
- Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil de l'enfance (6-11 ans) et de la jeunesse (12-17 ans) : accueils de loisirs agréés sur les temps extrascolaires et les mercredis, accueil de jeunes extrascolaire conventionné par les services de l'Etat.
- Mise en place, soutien, gestion de services de portage de repas à domicile pour les personnes en convalescence, en situation de handicap ou personnes retraitées.
- Soutien aux structures menant des actions d'intérêt communautaire de développement social, d'accompagnement et de prévention.
- Mise en place, soutien au développement d'outils d'information à destination des habitants, des élus, des acteurs locaux favorisant l'accès aux droits en matière sociale, de petite enfance, d'enfance et de jeunesse, familiale, de personnes âgées, de transport, de logement, d'emploi, d'insertion, de santé, de handicap, de justice...suivant un règlement d'aide. Soutien aux structures qui assurent un service de proximité d'accès aux droits.
- Accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de la Communauté d'Agglomération, en lien avec les Missions Locales. Soutien aux étudiants du territoire en formation post bac suivant un règlement d'aide.
- Mise en place, soutien d'actions en faveur de la parentalité et du renforcement de la fonction parentale visant à leur proposer les ressources, connaissances et informations nécessaires pour remplir leur rôle afin d'éduquer leurs enfants et subvenir à l'ensemble de leurs besoins éducatifs, affectifs, culturels, sociaux...suivant un règlement d'aide. Mise en place d'un lieu d'accueil enfants parents itinérant.
- Aide à la constitution des dossiers RSA, PUMA, CMUC et APA dans le cadre de conventions avec les partenaires institutionnels. Assistance administrative au domicile des personnes âgées.
- Construction, aménagement, entretien et gestion de maison de santé pluri professionnelle adossée à au moins 3 services à la population parmi les 5 domaines suivants : services médico-sociaux, services sociaux, services d'accès aux droits, services économiques de proximité, services numériques.

15h08 : départ définitif de Martine FINIELS qui a donné procuration à Sandrine CHAREYRE

15h19 : arrivée de Frédéric GARAYT

Présents : 56
 Procurations : 13
 Votants : 69

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/186 : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC INTITULÉ « ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES NEUFS ET DE LOGICIELS INFORMATIQUES POUR LES ÉLÈVES DE CM2 »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 49 pour, 0 contre et 20 abstentions :

- **Autorise** le Président à signer le marché public intitulé « Achat d'ordinateurs portables neufs et de logiciels informatiques pour les élèves de CM2 » avec l'entreprise POBRUN pour un montant total minimum de 215 833,33 € HT (offre de base) ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au compte 60632 du budget principal.

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/187 : MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS À BATIR COMPORTANT DES ZONES NON CONSTRUCTIBLES DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DES ILLONS - COMMUNE DE LE POUZIN

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Fixe** le prix de vente des lots de la zone d'activités les Illons, appartenant à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, sur la commune de Le Pouzin à 24 € HT le m² pour les surfaces situées en zone inondable modérément exposée et à 4 € HT le m² les surfaces situées en zone inondable fortement exposée ;
- **Prend** acte que la TVA sera calculée sur le prix de vente total ;
- **D'inscrire** dans les actes de vente l'obligation pour les acquéreurs, conformément au principe de liberté contractuelle et en contrepartie du soutien apporté :
 - de déposer une demande de permis de construire dans les six mois suivant la signature de l'acte authentique de vente ;
 - d'entreprendre les travaux de construction au plus tard six mois après délivrance du permis de construire.

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/188 : AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE / SAS PALFINGER CENTRE DE MONTAGE 07

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Accorde** dans le cadre de sa politique de développement économique une aide à l'immobilier d'entreprise à la SAS Palfinger Centre de montage 07 sous la forme d'une subvention d'un montant de 100 000 € ;
- **Autorise** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération, et notamment la convention d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/189 : APPROBATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** le règlement intérieur du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/190 : ÉVALUATION DES CHARGES LIÉES AU CENTRE AQUATIQUE CAP'AZUR - APPLICATION DE LA CLAUSE DE REVOYURE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Fixe** à 144 256 € le montant de la régularisation à effectuer sur l'attribution de compensation 2019 de la ville de Privas au titre de la première clause de revoyure relative à l'évaluation du Centre Aquatique CAP'Azur ;
- **Dit** que cette régularisation sera effectuée sur le mois de décembre 2020.

16h41 : départ définitif de Gilbert BOUVIER qui a donné procuration à Ali-Patrick LOUAHALA

Présents : 55
Procurations : 14
Votants : 69

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/191 : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Décide** de conserver le montant des attributions de compensation prévisionnelles pour l'année 2020, tel que fixé par la délibération du Conseil communautaire n°2019-11-27/240 du 27 novembre 2019, à l'exclusion du montant fixé pour la commune de Privas ;
- **Fixe** à 137 949 € le montant de l'avance sur régularisation à effectuer sur l'attribution de compensation prévisionnelle 2020 de la ville de Privas à anticiper sur le bilan définitif de l'exercice 2020 ;
- **Dit** que cette avance sur régularisation sera effectuée sur le mois de décembre 2020 ;
- **Dit** que les transferts de charges au titre de l'année 2020 seront évalués par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées dont le rapport sera transmis aux communes au plus tard le 30 septembre 2021 ;
- **Précise** que les attributions de compensation prévisionnelles 2020 feront l'objet d'une correction une fois que les communes se seront prononcées sur le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/192 : RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT DE 4 000 000 € AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2020 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Autorise** le Président à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds avec la Banque Postale selon les caractéristiques financières suivantes :
 - Montant du contrat de prêt : 4 000 000 €
 - Durée du contrat de prêt : 25 ans
 - Score Gissler : 1A
 - Versement des fonds : en 1, 2 ou 3 fois avant la date limite du 4 février 2021
 - Périodicité : trimestrielle
 - Mode d'amortissement : échéances constantes
 - Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.70 %
 - Montant de l'échéance : 43 636.93 € (hors prorata d'intérêts pour la première échéance)
 - Montant total des intérêts : 365 793 €
 - Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
 - Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle et le respect d'un préavis de 50 jours calendaires
 - Commission d'engagement : 0.10 % du montant du contrat de prêt, soit 4 000 €
- **Précise** que les crédits budgétaires couvrant l'opération du présent emprunt sont inscrits au budget primitif 2020 afférent au budget principal de la communauté d'agglomération.

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/193 : PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021 : BUDGET « PRINCIPAL »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2021 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget « principal » 2020, soit :

Immobilisations incorporelles					
Chapitre	Article	BP 2020 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
20	2031-Frais d'études	260 482,40	-	260 482,40	65 120,60
20	2051-Concessions, droits similaires	42 090,41	-	42 090,41	10 522,60
20	Totalisation	302 572,81	-	302 572,81	75 643,20

Subventions d'équipement versées					
Chapitre	Article	BP 2020 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
204	204123 Subv.Régions : Projet infrastructure	89 416,00	-	89 416,00	22 354,00
204	2041411 Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	100 000,00	-	100 000,00	25 000,00
204	2041412 Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	242 000,00	-	242 000,00	60 500,00
204	2041582 Autres grpts - Bâtiments et installat*	-	-	-	-
204	2041642 SPIC : Bâtiments, installations	-	-	-	-
204	204172 Autres EPL : Bâtiments, installations	341 681,00	-	341 681,00	85 420,25
204	204181 Autres org pub - Biens mob, mat, études	-	-	-	-
204	204182 Autres org pub - Bâtiments et installat*	750 000,00	-	750 000,00	187 500,00
204	20421 Privé : Bien mobilier, matériel	-	-	-	-
204	20422 Privé : Bâtiments, installations	200 000,00	-	200 000,00	50 000,00
204	Totalisation	1 723 097,00	-	1 723 097,00	430 774,25

Immobilisations corporelles					
Chapitre	Article	BP 2020 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
21	2111 Terrains nus	28 000,00	-	28 000,00	7 000,00
21	2118 Autres terrains	30 000,00	-	30 000,00	7 500,00
21	2128 Autres agencements et aménagements	1 879 485,60	-	1 879 485,60	469 871,40
21	21318 Autres bâtiments publics	50 900,00	-	50 900,00	12 725,00
21	2135 Installations générales, agencements	19 000,00	-	19 000,00	4 750,00
21	2151 Réseaux de voirie	80 000,00	-	80 000,00	20 000,00
21	21538 Autres réseaux	333 702,15	-	333 702,15	83 425,54
21	21571 Matériel roulant	280 000,00	- 15 133,35	264 866,65	66 216,66
21	2158 Autres inst., matériel, outill. Techniques	220 250,00	-	220 250,00	55 062,50
21	21731 Bâtiments publics (mise à dispo)	13 000,00	-	13 000,00	3 250,00
21	2182 Matériel de transport	397 228,00	- 350 000,00	47 228,00	11 807,00
21	2183 Matériel de bureau et informatique	41 000,00	-	41 000,00	10 250,00
21	2184 Mobilier	45 450,00	-	45 450,00	11 362,50
21	2188 Autres immobilisations corporelles	84 660,00	-	84 660,00	21 165,00
21	Totalisation	3 502 675,75	- 365 133,35	3 137 542,40	784 385,60

Immobilisations en cours					
Chapitre	Article	BP 2020 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
23	2315 Installat*, matériel et outillage techni	499 852,16	-	499 852,16	124 963,04
23	238 Avances versées commandes immo. incorp.	7 519 608,00	-	7 519 608,00	1 879 902,00
	Totalisation	8 019 460,16	-	8 019 460,16	2 004 865,04

Participations et créances rattachées à des participations					
Chapitre	Article	BP 2020 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
26	266 Autres formes de participation	15 000,00	-	15 000,00	3 750,00
	Totalisation	15 000,00	-	15 000,00	3 750,00

Prêts					
Chapitre	Article	BP 2020 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
27	27632 Créance Régions	89 416,00	-	89 416,00	22 354,00
27	276351 Créance GFP de rattachement	510 907,03	-	510 907,03	127 726,76
	Totalisation	600 323,03	-	600 323,03	150 080,76

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/194 : PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021 : BUDGET ANNEXE « BATIMENTS INDUSTRIELS »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2021 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget annexe « BATIMENTS INDUSTRIELS » 2020, soit :

Immobilisations incorporelles			
Chapitre	Article	Crédits ouverts 2020	1/4 des crédits
20	2031 Frais d'études	-	-
20	Totalisation	-	-

Immobilisations corporelles			
Chapitre	Article	Crédits ouverts 2020	1/4 des crédits
21	2132 Immeubles de rapport	2 166 666,67	541 666,67
21	2188 Autres immobilisations corporelles	-	-
21	Totalisation	2 166 666,67	541 666,67

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/195 : PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021 : BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2021 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget annexe « EAU POTABLE » 2020, soit :

Immobilisations incorporelles					
Chapitre	Article	BP 2020 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
20	2031-Frais d'études	21 310,00	-	21 310,00	5 327,50
20	2051-Concessions, droits similaires	32 975,70	-	32 975,70	8 243,93
20	Totalisation	54 285,70	-	54 285,70	13 571,43

Immobilisations corporelles					
Chapitre	Article	BP 2020 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
21	2111-Terrains nus	7 000,00	-	7 000,00	1 750,00
21	2128-Aménagement Autres terrains	40 935,00	-	40 935,00	10 233,75
21	21311-Bâtiments d'exploitation	70 000,00	-	70 000,00	17 500,00
21	21351-Aménagement Bâtiments d'exploitation	30 000,00	-	30 000,00	7 500,00
21	21531-Réseaux d'adduction d'eau	2 018 212,55	-	2 018 212,55	504 553,14
21	2154-Matériel industriel	99 400,00	-	99 400,00	24 850,00
21	2155-Outillage industriel	25 000,00	-	25 000,00	6 250,00
21	21561-Service de distribution d'eau	158 000,00	-	158 000,00	39 500,00
21	2182-Matériel de transport	70 217,11	-	70 217,11	17 554,28
21	2183-Matériel de bureau et informatique	5 000,00	-	5 000,00	1 250,00
21	2184-Mobilier	5 000,00	-	5 000,00	1 250,00
21	Totalisation	2 528 764,66	-	2 528 764,66	632 191,17

Immobilisations en cours					
Chapitre	Article	BP 2020 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
23	2315-Installations, matériel et outillage technique	1 364 469,72	-	1 364 469,72	341 117,43
	Totalisation	1 364 469,72	-	1 364 469,72	341 117,43

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/196 : PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021 : BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2021 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget annexe « assainissement collectif » 2020, soit :

Immobilisations incorporelles					
Chapitre	Article	BP 2020 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
20	2031-Frais d'études	-	-	-	-
20	2051-Concessions, droits similaires	25 000,00	-	25 000,00	6 250,00
20	Totalisation	25 000,00	-	25 000,00	6 250,00

Immobilisations corporelles					
Chapitre	Article	BP 2020 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
21	2111-Terrains nus	5 000,00	-	5 000,00	1 250,00
21	21311 Bâtiments d'exploitation	-	-	-	-
21	21532 Réseaux d'assainissement	350 000,00	-	350 000,00	87 500,00
21	2154 Matériel industriel	80 000,00	-	80 000,00	20 000,00
21	2155 Outillage industriel	5 000,00	-	5 000,00	1 250,00
21	2182 Matériel de transport	50 000,00	-	50 000,00	12 500,00
21	2183 Matériel de bureau et informatique	1 000,00	-	1 000,00	250,00
21	Totalisation	491 000,00	-	491 000,00	122 750,00

Immobilisations en cours					
Chapitre	Article	BP 2020 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
23	2315 Installations, matériel et outillage techniq	2 062 576,31	-	2 062 576,31	515 644,08
23	2313 constructions	923 500,00	-	923 500,00	230 875,00
	Totalisation	2 986 076,31	-	2 986 076,31	746 519,08

DELIBERATION N°2020-12-15/197 : PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021 : BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Autorise le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2021 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget annexe « SPANC » 2020, soit :

Immobilisations incorporelles					
Chapitre	Article	BP 2020 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
20	2051-Concessions, droits similaires	6 000,00	-	6 000,00	1 500,00
20	Totalisation	6 000,00	-	6 000,00	1 500,00

Immobilisations corporelles					
Chapitre	Article	BP 2020 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
21	2155 Outillage industriel	6 000,00	-	6 000,00	1 500,00
21	2182 Matériel de transport	-	-	-	-
21	2183 Matériel de bureau et informatique	6 000,00	-	6 000,00	1 500,00
21	2184 Mobilier	2 000,00	-	2 000,00	500,00
21	2188 Autres immobilisations corporelles	4 053,57	-	4 053,57	1 013,39
21	Totalisation	18 053,57	-	18 053,57	4 513,39

DELIBERATION N°2020-12-15/198 : PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021 : BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Autorise le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2021 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget annexe « TRANSPORTS » 2020, soit :

Immobilisations incorporelles					
Chapitre	Article	BP 2020 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
20	2031-Frais d'études	29 250,00	-	29 250,00	7 312,50
20	Totalisation	29 250,00	-	29 250,00	7 312,50

Immobilisations corporelles					
Chapitre	Article	BP 2020 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
21	2151 Installations complexes spécialisées	5 000,00	-	5 000,00	1 250,00
21	2181 Installat° générales, agencements	25 000,00	-	25 000,00	6 250,00
21	2182 Matériel de transport	9 000,00	-	9 000,00	2 250,00
21	2183 Matériel de bureau et informatique	20 000,00	-	20 000,00	5 000,00
21	2184 Mobilier	12 000,00	-	12 000,00	3 000,00
22	2188 Autres immobilisations corporelles	50 000,00	-	50 000,00	12 500,00
21	Totalisation	121 000,00	-	121 000,00	30 250,00

DELIBERATION N°2020-12-15/199 : BUDGET PRINCIPAL / DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget principal 2020 ci-dessous :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FUNCTIONNEMENT				
D-64111-020 : Rémunération principale	96 263,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-020 : Rémunérations	68 734,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	164 997,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-736211-01 : Attributions de compensation	0,00 €	147 202,11 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	147 202,11 €	0,00 €	0,00 €
D-022-812 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	16 504,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	16 504,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	282 205,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	282 205,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6716-01 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	16 504,98 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	16 504,98 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	463 707,09 €	163 707,09 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	282 205,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	282 205,00 €	0,00 €
D-2128-40 : Autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	2 552 457,20 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-95 : Autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	193 392,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-30 : Agencements et aménagements de terrains	0,00 €	114 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238-30 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	114 000,00 €
R-238-40 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 552 457,20 €
R-238-65 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	193 392,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	2 859 849,20 €	0,00 €	2 859 849,20 €
D-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	2 732,96 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	2 732,96 €	0,00 €	0,00 €
D-21571-812 : Matériel roulant - Voirie	15 133,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182-831 : Matériel de transport	350 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	365 133,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-276351-01 : GFP de rattachement	0,00 €	80 195,39 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	80 195,39 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	365 133,35 €	2 842 777,55 €	282 205,00 €	2 859 849,20 €
Total Général	2 577 644,20 €	2 577 644,20 €	2 577 644,20 €	2 577 644,20 €

DELIBERATION N°2020-12-15/200 : BUDGET EAU POTABLE / DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget eau potable 2020 ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT 				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVE STISSEMENT 				
D-1641-OPFI : OPERATIONS FINANCIERES	0,00 €	95 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	95 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-15 : ADDUCTION BARBEIROL	95 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	95 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVE STISSEMENT	95 000,00 €	95 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/201 : FIXATION DE LA DURÉE DES AMORTISSEMENTS DES BIENS ACQUIS PAR LE BUDGET « EAU POTABLE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Décide** de fixer la durée d'amortissement des biens nouveaux affectés à la compétence eau potable comme détaillé ci-dessous :

IMMOBILISATIONS	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles	
Article 2031 : Frais d'études non suivies de réalisations	5 ans
Article 2032 : Frais de recherche et de développement	5 ans
Article 2051 : Concessions, droits similaires, brevets & licences	5 ans
Article 2051 : Logiciels	5 ans
Immobilisations corporelles	
Article 2128 : Autres terrains (Agencement et aménagements de terrains)	15 ans
Article 21311 : Bâtiments d'exploitation (Constructions)	50 ans
Article 21311 : Ouvrages de stockages d'eau potable (Constructions)	50 ans
Article 21351 : Bâtiments d'exploitation (Agencements et aménagements)	15 ans
Article 21531 : Réseaux d'adduction d'eau (Réalisation de réseaux neufs)	50 ans
Article 21531 : Réseaux d'adduction d'eau (Travaux de tubage et de forage)	30 ans
Article 2154 : Matériel industriel (Organes de régulations : électronique, capteur)	4 ans
Article 2154 : Matériel industriel (Installation de traitement de l'eau, hors génie civil)	8 ans
Article 2154 : Matériel industriel (Gros équipement électromécanique : pompe, surpresseur)	10 ans
Article 2155 : Outillage industriel	5 ans
Article 2155 : Outillage industriel (Forages et stations traitement)	10 ans
Article 21561 : Matériel spécifique d'exploitation (compteurs et matériel de recherche de fuites)	10 ans
Article 2182 : Matériel de transport (Véhicules)	5 ans
Article 2183 : Matériel informatique	4 ans
Article 2184 : Mobilier	10 ans

- **Autorise** le Président à prendre tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération, notamment à transmettre la présente délibération au comptable public.

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/202 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Décide** de créer un poste à temps complet de technicien territorial au 1^{er} juin 2020 ;
- **Décide** de supprimer un poste à temps complet de technicien principal de 2^{ème} classe au 1^{er} juin 2020 ;

- **Décide** de créer un poste à temps complet d'adjoint administratif principal de deuxième classe au 1^{er} novembre 2020 ;
- **Décide** de supprimer un poste à temps complet d'adjoint administratif principal de première classe au 1^{er} novembre 2020 ;
- **Décide** de créer un poste à temps non complet (28h/35h) d'adjoint technique au 4 décembre 2020 ;
- **Décide** de supprimer un poste à temps non complet (28h/35h) d'adjoint technique principal de deuxième classe au 4 décembre 2020 ;
- **Décide** de créer un poste à temps complet d'adjoint administratif au 29 janvier 2021 ;
- **Décide** de supprimer un poste à temps complet d'adjoint administratif principal de deuxième classe au 29 janvier 2021 ;
- **Décide** de supprimer un poste à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2020 ;
- **Décide** de créer un poste à temps non complet (8h/35h) d'adjoint technique au 1^{er} janvier 2020 ;
- **Décide** de supprimer un poste à temps non complet (10h/35h) d'adjoint technique au 1^{er} janvier 2020 ;
- **Décide** de supprimer un poste à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2020 ;
- **Décide** de supprimer un poste à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2020 ;
- **Décide** de créer un poste à temps non complet (28h/35h) d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle au 17 décembre 2020 ;
- **Décide** de supprimer un poste à temps non complet (28h/35h) d'éducateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe au 17 décembre 2020 ;
- **Décide** de créer deux postes à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 17 décembre 2020 ;
- **Décide** de supprimer deux postes à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 17 décembre 2020 ;
- **Décide** de créer trois postes à temps complet d'agent de maîtrise principal au 17 décembre 2020 ;
- **Décide** de supprimer trois postes à temps complet d'agent de maîtrise au 17 décembre 2020 ;
- **Décide** de créer deux postes à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 17 décembre 2020 ;
- **Décide** de supprimer deux postes à temps complet d'adjoint technique au 17 décembre 2020 ;
- **Décide** de créer un poste à temps complet d'adjoint technique au 1^{er} janvier 2021 ;
- **Décide** de créer un poste à temps complet d'ingénieur territorial au 1^{er} janvier 2021 ;
- **Décide** de créer un poste à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe au 1^{er} février 2021 ;
- **Décide** de supprimer un poste à temps complet d'adjoint administratif au 1^{er} février 2021 ;
- **Décide** de modifier en ce sens le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération ;
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits aux différents budgets de la collectivité, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/203 : MISE À JOUR DU RÉGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE AUX AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Adopte** le régime indemnitaire pour les agents de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, titulaires, stagiaires et contractuels de droit public recrutés pour une période égale ou supérieure à 4 mois ou dont la durée cumulée des contrats est supérieure ou égale à 4 mois, selon les modalités et conditions décrites ci-dessus ;
- **Autorise** l'autorité territoriale à procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés et des critères d'attribution retenus ;
- **Précise** que le nouveau régime indemnitaire entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021 ;
- **Dit** que les montants maxima évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat ;
- **Précise** que les crédits nécessaires au versement de ces indemnités seront inscrits au budget principal et aux budgets annexes (assainissement collectif, assainissement non collectif, transports collectifs) de l'exercice en cours, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/204 : AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT SUR LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'avenant n°2 à la convention d'utilisation de l'abattement de la TFBP à intervenir avec l'État, Ardèche Habitat et la commune de Privas pour la période 2021-2022, selon les modalités de partenariat définies dans le document ;
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°2.

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/205 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU / TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE DES COMMUNES DE SAINT-VINCENT-DE-DURFORT, SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX, SAINT-LAURENT-DU-PAPE, BEAUCHASTEL ET DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE AU SYNDICAT RHÔNE CRUSSOL PAYS DE VERNOUX

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 46 pour, 16 contre et 7 abstentions :

- **Approuve** le transfert de la compétence eau potable des communes Beauchastel, La Voulte-sur-Rhône, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Vincent-de-Durfort, Saint-Laurent-du-Pape au Syndicat Rhône Crussol pays de Vernoux à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- **Autorise** le Président à conduire toutes les opérations nécessaires au bon déroulement de ce transfert ;
- **Autorise** le Président à signer tout acte afférant à l'exécution de la présente délibération.

18h07 :

- départ définitif de Sandrine CHAREYRE qui a donné procuration à Didier TEYSSIER
- départ temporaire de Olivier NAUDOT

Présents : 53
Procurations : 14
Votants : 67

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/206 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU / REPRISE EN RÉGIE DE LA PARTIE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE LYAS AU 1^{er} JANVIER 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 67 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** la reprise par la régie du service public de l'eau de la CAPCA de la partie distribution de la commune de Lyas ;
- **Autorise** le Président à conduire toutes les opérations nécessaires à la sortie du contrat avec la SUEZ France eau (ex : SDEI) ;
- **Autorise** le Président à signer tout acte ou protocole afférant à l'exécution de la présente délibération.

18h12 : retour de Olivier NAUDOT

Présents : 54
Procurations : 14
Votants : 68

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/207 : SYNDICAT MIXTE EYRIEUX CLAIR : EXTENSION DU PÉRIMÈTRE, MODIFICATIONS STATUTAIRE ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDECHE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Valide** les nouveaux statuts du Syndicat Eyrieux Clair tel que présenté en annexe, pour une mise en application au 1^{er} Janvier 2021.

Le conseil communautaire constate que :

- Une seule liste ayant été déposée après appel de candidatures, le Président donne lecture des 10 représentants titulaires et les 10 représentants suppléants de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche au sein du Syndicat Mixte Eyrieux Clair, à savoir :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Anne Terrot Dontenwill	Sébastien Vernet
Anne Marie Roudil	Bernard Justet
Catherine Mondon	Laurent Brero
Eric Paqueriaud	Lucien Rivat
Christian Alibert	Daniel Guèze
Eric Seignobos	Karine Takes
Gilles Lèbre	Odile Blanc
Fabiano Caruchi	Christophe Thomas
Adrien Féougier	Solenne Piérin
Pierre Avenas	Jacquy Barbisan

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/208 : CRÉATION DU SYNDICAT MIXTE « DU COIRON AU RHÔNE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** la création du Syndicat Mixte du Coiron au Rhône.

Le conseil communautaire constate que :

- Une seule liste ayant été déposée après appel de candidatures, le Président donne lecture des 6 représentants titulaires et les 6 représentants suppléants de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche au sein du Syndicat Mixte du Coiron au Rhône, à savoir :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Anne Terrot-Dontenwill	Lydie Benliand
Sébastien Vernet	Christian Marnas
Bruno Hilaire	Jean-Paul Beauthiac
Gilbert Moulin	Dominique Gérard
Julien Fougeirol	Yann Vivat
Laurie Vernet	David Henon

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/209 : MISE EN PLACE D'UN SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** le portage par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche du SPPEH pour le compte des EPCI du Centre Ardèche, sous réserve de l'accord définitif de ces structures ;
- **Approuve** le plan de financement suivant pour la période 2021 – 2023 :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
	€		€	%
Axe 1 : STIMULER ET CONSEILLER LA DEMANDE Permanences téléphoniques et physique afin de répondre aux premières questions des bénéficiaires et les orienter vers des accompagnements de l'axe 2, organisation d'événements autour de la rénovation pour stimuler la demande	228 785 €	AMI Région	332 264 €	54%
Axe 2 : ACCOMPAGNER LES MENAGES Visites à domicile, simulations thermiques, propositions de travaux, aide au montage des dossiers de demande d'aides financières	196 380 €			
Axe 3 : ACCOMPAGNER LE PETIT TERTIAIRE PRIVE Conseils de maîtrise de l'énergie, réorientation vers les dispositifs existants (chambres consulaires, aides spécifiques des EPCI, ...)	25 420 €			
Axe 4 : MOBILISER ET ANIMER L'ENSEMBLE DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVES DE L'OFFRE IMPLIQUES DANS LES PROJETS DE RENOVATION Mise en réseau des artisans, maîtres d'œuvre et acteurs de la transaction immobilière, formations, actions de sensibilisation, ...	97 500 €	EPCI (CAPCA, CC Val'Eyrieux, CC Rhône Crussol)	283 321 €	46%
Axe 5 : S'IMPLIQUER DANS L'ANIMATION REGIONALE	13 500 €			
COORDINATION ET PILOTAGE	54 000 €			
TOTAL dépenses prévisionnelles sur 3 ans	615 585 €	TOTAL recettes prévisionnelles sur 3 ans	615 585 €	100%

- **Sollicite** la Région Auvergne Rhône Alpes pour un accompagnement financier pour le SPPEH et **autorise** le Président à demander la subvention correspondante ;
- **Autorise** le Président à signer la convention à passer avec les Communauté de Communes Val'Erieux et Rhône Crussol permettant de fixer les participations financières et les engagements réciproques de chacun des EPCI concernés.

18h43 : départ définitif de Sandrine PAYSSERAND qui a donné procuration à Jean-Pierre JEANNE

Présents : 53
Procurations : 15
Votants : 68

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15 /210 : INSTITUTION DE LA REDEVANCE SPECIALE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Décide** d'instituer et de percevoir la redevance spéciale à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- **Décide** de déterminer le tarif de la redevance spéciale pour 2021 sur la base de :
 - Tarif au litre de la location de bac = 0,002 € TTC/Litre/an
 - Coût de la collecte = 0,007 € TTC/Litre
 - Coût de traitement = 0,014 € TTC/Litre
- **Approuve** la convention type à intervenir avec les nouveaux producteurs concernés et autorise le Président à signer ladite convention avec chacun d'entre eux ;
- **Autorise** le Président à notifier par courrier, aux producteurs ne souhaitant pas signer la convention type, les volumes concernés et la fréquence des passages à la taxation.

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/211 : DEMANDE D'ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE D'ADHÉSION AU SYTRAD À L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE LA CAPCA

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Décide** de demander au SYTRAD l'élargissement du périmètre d'adhésion de la CAPCA à l'ensemble de ses communes membres ;
- **Autorise** le président à signer tous les actes afférents à cette décision, notamment une convention de continuité de service public à effet du 1^{er} janvier 2021.

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/212 : AVENANTS - MARCHÉ PUBLIC « COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES, DES RECYCLABLES ET DU VERRE »

• Lot n°3 « Transport et traitement des ordures ménagères » (titulaire : VEOLIA) : prolongation de 6 mois (du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021). L'avenant vise également à plafonner la révision des prix à compter du 1^{er} janvier 2021.

• Lot n°1 « Collecte des ordures ménagère » (titulaire : VEOLIA) : prolongation du lot de 6 mois (du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021). L'avenant vise également à plafonner la révision des prix à compter du 1^{er} janvier 2021,

à modifier le lieu de traitement dès la signature de la convention de continuité de service public avec le SYTRAD, ainsi qu'à modifier le prix relatif au transport et traitement des ordures ménagères.

• Lot n°5 « Collecte du verre » (titulaire : GUERIN LOGISTIQUE) : prolongation du lot de 3 mois (du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021). L'avenant vise également à modifier le prix de collecte du verre à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'avenant n°1 au lot n°3 « Transport et traitement des ordures ménagères » relatif au marché public intitulé « Collecte et/ou traitement des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et du verre » ;
- **Approuve** l'avenant n°2 au lot n°1 « Collecte des ordures ménagères » relatif au marché public intitulé « Collecte et/ou traitement des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et du verre » ;
- **Approuve** l'avenant n°2 au lot n°3 « Enlèvement, transport et traitement des cartons, gravats, bois de déchèteries » relatif au marché public intitulé « Enlèvement, transport et traitement des déchets de déchèteries » ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au compte 611 du budget principal.

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/213 : AMÉNAGEMENT D'UN ITINÉRAIRE CYCLABLE CONTINU DANS LA VALLÉE DE L'OUVÈZE / APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL / SOLLICITATION DES DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** la réalisation par la Communauté d'agglomération de travaux d'aménagement pour la réalisation d'un itinéraire cyclable continu dans la Vallée de l'Ouvèze ;
- **Approuve** le découpage de cette opération selon les trois tranches suivantes :
 - **Phase 1** : tronçons ayant peu de complexité technique et nécessitant peu d'acquisitions foncières, constituée de deux sections : Section Privas Collège – Privas Voie de la Payre et section Flaviac – Rompon ;
 - **Phase 2** : tronçon avec complexité technique relativement importante et/ou acquisitions foncières entre le collège de Privas et l'entrée de Flaviac ;
 - **Phase 3** : Tronçon avec complexité technique très forte entre Les Fonds du Pouzin et Le Pouzin ;
- **Arrête** le plan de financement prévisionnel pour la première tranche de travaux ;
- **Autorise** le Président à effectuer toutes démarches utiles pour le financement de cette première tranche en vue de l'obtention de subventions de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et via l'appel à projets Mobilités actives et du Département de l'Ardèche au titre du Programme d'Attractivité, de Soutien et de Solidarité.

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/214 : ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** le versement, par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, de fonds de concours aux communes d'Ajoux, Beauvène, Chalenccon, Châteauneuf de Vernoux, Creysseilles, Dunière sur Eyrieux, Freyssenet, Gilhac et Bruzac, Gluiras, Gourdon, Lyas, Marcols les Eaux, Pourchères, Pranelles, Rochessauve, Saint-Appolinaire de Rias, Saint-Cierge la Serre, Saint-Etienne de Serre, Saint-Fortunat sur Eyrieux, Saint-Jean Chambre, Saint-Julien du Gua, Saint-Maurice en Chalenccon, Saint-Michel de Chabrilanoux, Saint-Vincent de Durfort et Silhac, selon les montants figurant dans le tableau ci-joint ;
- **Autorise** le Président à signer les conventions de fonds de concours à intervenir avec les communes selon le modèle ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au compte 204 du budget principal.

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/215 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDECHE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche annexés à la présente délibération.

19h13 : départ temporaire de Bernard BROTTES

Présents : 52
Procurations : 15
Votants : 67

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/216 : LOYER BAIL RURAL PARCELLE ZA 48 SUR LA COMMUNE DE SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 67 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Valide** le montant annuel de loyer de 44.17€ applicable à compter du 1^{er} novembre 2020 ;
- **Dit** que les recettes sont perçues au compte 752 du budget principal de l'année 2021.

19h14 : retour de Bernard BROTTES

Présents : 53
Procurations : 15
Votants : 68

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/217 : APPEL À PROJETS POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES ET TOURISTIQUES À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL / RÉGLEMENT APPLICABLE AU 1^{er} JANVIER 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** le nouveau règlement de l'appel à projet pour l'organisation de manifestations culturelles, sportives et touristiques.

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/218 : AVENANT À LA CONVENTION TERRITORIALE D'ÉDUCATION AUX ARTS ET À LA CULTURE 2018-2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'avenant à la convention d'Éducation aux Arts et à la Culture 2018/2020 et autorise le Président à le signer.

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/219 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS VIA LE DISPOSITIF DE PARTENARIAT D'IMAGE AVEC LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU « CAPCA : HAUT NIVEAU » POUR LA SAISON 2020/2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Alloue** à l'équipe du Pouzin Handball 07 une subvention de 13 000 €, qui sera versée selon les modalités définies via la convention type approuvée par la délibération au conseil communautaire du 6 décembre 2017 ;
- **Alloue** à l'équipe du SCP Rugby une subvention de 8 000 €, qui sera versée selon les modalités définies via la convention type approuvée par la délibération au conseil communautaire du 6 décembre 2017 ;
- **Alloue** à l'équipe du Football Club Rhône Vallée une subvention de 8 000 €, qui sera versée selon les modalités définies via la convention type approuvée par la délibération au conseil communautaire du 6 décembre 2017 ;
- **Alloue** à l'équipe de Hand Rhône Eyrieux Ardèche une subvention de 8 000 €, qui sera versée selon les modalités définies via la convention type approuvée par la délibération au conseil communautaire

du 6 décembre 2017 ;

- **Alloue** au moto-club privadois une subvention de 2 000 € pour son licencié Antoine Basset, qui sera versée selon les modalités définies via la convention type approuvée par la délibération au conseil communautaire du 6 décembre 2017 ;
- **Autorise** le Président à signer les conventions afférentes à ces décisions, conformément au modèle de convention-type approuvée par la délibération au conseil communautaire du 6 décembre 2017.

Fin de séance : 19h24